



Matériel des EMS et soins à domicile remboursé

Suisse Le Conseil des Etats a transmis une motion du National pour que l'assurance maladie prenne à sa charge le matériel utilisé par le personnel soignant dans les homes et les soins à domicile.

L'assurance maladie devrait prendre entièrement à sa charge le matériel utilisé par le personnel soignant dans les EMS et dans les soins à domicile. Par 38 voix sans opposition, le Conseil des Etats a transmis jeudi une motion du National en ce sens. L'administration est déjà à l'oeuvre pour trouver une solution.

Le Parlement a réagi à un arrêt du Tribunal administratif fédéral qui prévoit que le remboursement doit être réparti entre les caisses, les assurés et les cantons et communes. Ces derniers n'ont pas apprécié de se voir refiler la patate chaude.

Fin de la distinction

Il faudrait mettre fin à la distinction entre, d'une part, le matériel utilisé par les patients eux-mêmes et celui appliqué par le personnel soignant, a expliqué Joachim Eder (PLR/ZG) au nom de la commission préparatoire.

Dans le domaine ambulatoire, il est très rare que le matériel soit utilisé uniquement par les patients ou le personnel soignant. Cela dépend souvent de l'importance des soins. Dans le secteur stationnaire, la remise de matériel aux patients afin qu'ils les utilisent eux-mêmes est très rare.

Solutions distinctes

Le nouveau système de financement pourra prévoir des solutions distinctes pour les diverses catégories de matériel de soins ainsi qu'entre les soins stationnaires et ambulatoires, selon Joachim Eder (PLR/ZG). Un projet devrait être mis en consultation cet automne, a annoncé le ministre de la santé Alain Berset, promettant d'agir rapidement.

Entretemps, la transparence a déjà été faite: les coûts pour les EMS s'élevaient en 2017 à 58 millions de francs, ceux relevant des soins à domicile à 10 millions. La polémique ne date pas de la décision du Tribunal administratif fédéral, qui avait donné raison à l'interprétation faite par l'administration fédérale, a tenu à souligner le conseiller fédéral. (ats/nxp)